



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## financement

Question écrite n° 107664

### Texte de la question

M. François Liberti attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le contenu de l'interview d'un ancien ministre dans le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France au sujet des régimes spéciaux de retraite dans notre pays. Certes, aujourd'hui il n'est plus ministre, mais pour le compte de l'UMP et du « ministre candidat » de l'intérieur, il a conservé intacte sa capacité à casser les retraites. Après l'entreprise de démolition qu'il a mise en place contre le régime général, il prétend, en engageant le ministre de l'intérieur actuel, que, si ce dernier est élu Président de la République, les régimes spéciaux de retraite seront alignés sur le régime général. Il lui rappelle que les régimes spéciaux ce sont cinq millions de personnes dont les inscrits maritimes qui ont vu leur statut remis en cause par le rapport Copé mais ont contraint le Gouvernement à manoeuvrer en recul. Il lui indique que l'interview suscitée provoque une vive émotion et de la colère parmi les salariés bénéficiant d'un régime spécial, qui ont compris que son contenu est devenu aujourd'hui le texte fondateur d'une stratégie clairement affichée. Il lui demande que le Gouvernement s'engage à ne pas toucher aux régimes spéciaux et réfléchisse au contraire à donner à tous les salariés une retraite décente, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Liberti](#)

**Circonscription :** Hérault (7<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107664

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 2006, page 11005